



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 04/02/2016

Référence
2016_02_02

Objet de la délibération
Compte de gestion 2015

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
42	28	36

Date de la convocation
28/01/2016

Date d'affichage
28/01/2016

Vote
A l'unanimité
Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2016 et le 4 Février à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical Du Pôle Métropolitain Du Pays De Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Siège de la communauté de communes du Pays d'Iroise sous la présidence de CUIILLANDRE François, Président

Présents : Mmes : BALCON Claudie, BONNARD LE FLOCH Frédérique, BRUBAN Claudine, GODEBERT Viviane, GUILLORE Alexandra, SOUDON Chantal MM : CUIILLANDRE François, CALVEZ Christian, GIBERGUES Bernard, GOULAOUIC Pascal, GUEGANTON Loïc, LARS Roger, LE TYRANT Jean Claude, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, LORCY Armel, MOAL Gurvan, MOYSAN Daniel, NEDELEC Yohann, OGOR Pierre, PICHON Ronan, PLUCINSKI Michel, RAMONE Louis, RIOUAL Bernard, SIFANTUS Bruno, STEPHAN Yves, TALARMIN André, FAYRET Thierry, représenté par sa suppléante Mme CHALINE Nathalie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BELLEC Claude à BONNARD LE FLOCH Frédérique, MALGORN Bernadette à M SIFANTUS Bruno, QUIGUER Tifenn à M PICHON Ronan, MM : PELLICANO Fortuné M. RIOUAL Bernard, MASSON Alain à M. NEDELEC Yohann, MOUNIER Gilles à M. TALARAMIN André, GOURVIL Armel à M. CUIILLANDRE François, M. TANGUY Bernard à Mme BALCON Claudie

Excusé(s) : Mmes : ABIVEN Charlotte, FORTIN Laurence MM : CAP Dominique, KERMAREC Charles, LE GAC Didier, TALARMAIN Roger

Assistaient en outre à la réunion : Mme LE BARS Mickaèle, MM : CANN Thierry, CANTEGRIL Michel

A été nommé(e) secrétaire : M. TALARMIN André

Objet de la délibération

:
Compte de gestion 2015

Après rapprochement du compte de gestion et du compte administratif, il apparaît que le compte de gestion présente des résultats concordants avec ceux de l'ordonnateur.

En conséquence, il est proposé aux membres du Comité syndical de déclarer que le compte de gestion 2015 établi par le Trésorier, n'appelle ni observation, ni

réserve de leur part.

Décision du Comité syndical :

A l'unanimité, les membres du Comité syndical adoptent le compte de gestion 2015

Pour extrait conforme,

A Brest, le 08 février 2016



François Cuillandre